

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0



**Occupation du domaine public et interdiction de stationnement
2 rue des Roses
Echafaudage du 14/04/2025 au 19/05/2025**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure
VU	La demande de la société BATI GP EST

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne tenue du chantier d'autoriser la pose d'un échafaudage pour des travaux d'isolation extérieure du bâtiment.

ARRETE

- Article 1^{er}** Du 14 avril 2025 au 19 mai 2025
la société BATI GP EST est autorisée à installer un échafaudage sur le trottoir devant le numéro 2 rue des Roses.
- Article 2** Le stationnement des véhicules sera interdit qualifié gênant aux abords du chantier pour la période visée à l'article 1^{er}.
- Article 3** L'échafaudage étant amené à empiéter sur la chaussée, la circulation au droit du chantier sera alternée par panneaux de sens prioritaire.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société en charge des travaux. Elle devra en outre indiquer aux piétons d'utiliser le trottoir en face.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Société RBATI GP EST

Holtzheim le 2 avril 2025
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL